



Orléans, le 7 mai 2020

Mesdames et Messieurs les Maires,

Après cette longue et souvent difficile période de confinement la vie reprend et nous voulons que les services publics redémarrent pleinement en offrant les plus grandes conditions de sécurité sanitaires à partir du 11 mai prochain. Cette nouvelle étape ne signifie pas pour autant que la fin de l'épidémie de COVID-19 est derrière nous, et **chacun doit demeurer mobilisé pour éviter toute seconde vague, notamment pour ce qui concerne les transports collectifs.**

Depuis deux mois, l'ensemble des équipes de la Région se sont mobilisées pour assurer un service de transport minimal. Nous avons eu à cœur, au travers de décisions très concrètes pour le maintien de leur pouvoir d'achat, d'exprimer toute notre solidarité avec celles et ceux qui utilisent le réseau REMI au quotidien.

- Ainsi nous avons décidé de suspendre **les prélèvements mensuels d'avril et de mai pour l'ensemble des abonnés annuels et décidé la prolongation de validité des abonnements mensuels de mars jusqu'en mai.**
- Ainsi s'agissant des billets unitaires que vous auriez pu acheter sur le réseau REMI à l'occasion d'un déplacement de loisir, nous avons décidé qu'ils seront remboursables dans les 60 jours suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire.
- Ainsi nous avons décidé que les cartes Rémi Liberté auraient leur durée de validité prolongée de 3 mois.

Dès lundi prochain, un certain nombre de nos concitoyens reprendront progressivement leurs déplacements professionnels quotidiens et emprunteront donc à nouveau le réseau REMI. **Toutes les dispositions ont été prises pour que les conditions d'accueil se fassent dans une totale sécurité sanitaire** pour l'ensemble des usagers, avec notamment une désinfection quotidienne de l'ensemble de nos rames. Ainsi que l'a précisé le gouvernement, le port du masque sera obligatoire dès l'entrée de la gare et devra être conservé tout au long du trajet.

Dès le 11 Mai nous avons voulu que le trafic ferroviaire se situe à minima à 50% du trafic normal et que l'ensemble des lignes soient ouvertes. Ce trafic augmentera au fur et à mesure des semaines avec un objectif proche des 100% en juin **en lien avec l'évolution de la fréquentation.**

Pour assurer la sécurité des voyageurs et dans le respect des gestes et mesures barrières, la distanciation physique sera appliquée par l'utilisation d'un siège sur deux.

Cette disposition va fortement impacter la capacité de nos trains en particulier aux heures de pointe du matin et du soir. **C'est pourquoi nous avons décidé de la suppression temporaire de la 1<sup>o</sup> classe à bord des trains Rémi afin d'optimiser la capacité disponible.**

**De même nous avons mis en place, sur les trains les plus fréquentés, notamment un dispositif adapté de réservations avec le « coupon d'accès » afin que les abonnés puissent garantir leur place de manière sécurisée dans le train qu'ils désirent prendre.**

La liste des trains concernés ainsi que la procédure détaillée seront disponibles dans les prochaines heures sur le site Rémi. Les voyageurs occasionnels ne pourront, quant à eux, n'accéder qu'au train figurant sur leur billet. Des contrôles à l'entrée des gares concernées seront effectués, en lien avec les forces de l'ordre, pour vérifier que chaque voyageur peut effectivement accéder à ces trains sensibles.

Dans ce contexte, nous appelons chacune et chacun au respect des procédures et au sens civique de tous afin que cette reprise puisse se faire dans les meilleures conditions, et invitons autant que possible les employeurs à maintenir l'activité en télétravail, pour éviter de surcharger le réseau.

Pour la réouverture des écoles, en fonction des calendriers arrêtés par chaque commune, en lien avec les services de l'éducation nationale et les autorités diocésaines, le transport scolaire reprendra également à compter du mardi 12 mai. S'agissant de publics très sensibles, le gouvernement a d'ores et déjà fixé les contours de cette reprise, avec **une capacité réduite de moitié pour respecter la distanciation physique et le port du masque obligatoire dès le collège. Les conducteurs seront quant à eux dotés de masques, de gel hydroalcoolique et d'un nécessaire de nettoyage.** Les cars seront désinfectés chaque jour pour garantir aux enfants les meilleures conditions de transport.

S'agissant des circuits de transport, **nous avons souhaité conserver circuits et horaires inchangés par rapport au fonctionnement normal du service.** Pour les familles, les points d'arrêts restent donc inchangés. Si des évolutions devaient être appliquées très localement, les familles en seraient prévenues en amont par SMS.

**Enfin, pour protéger nos entreprises de transport, nous avons décidé de maintenir le paiement des salaires et des charges fixes même quand le service ne fonctionnait pas :** cette décision a permis de préserver des emplois et d'envisager un redémarrage dans de bonnes conditions de ce service vital pour les habitants, particulièrement en zone rurale.

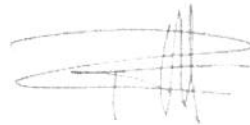
Nous tenions à vous communiquer ces éléments afin que vous puissiez, si vous étiez interrogés, répondre aux questions de vos concitoyens. Nos agents au sein des Espaces Région Centre-Val de Loire sont à votre disposition pour toute difficulté qui surviendrait.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.



**François BONNEAU**

Président de la Région Centre-Val de Loire



**Philippe FOURNIE**

Vice-président délégué aux transports

*En vous assurant de notre  
très grande attention !*